

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-1867

présenté par

Mme Dominique David et Mme Peyrol

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 55, insérer l'article suivant:****Mission « Engagements financiers de l'État »**

Avant le 1^{er} septembre 2018, le Gouvernement remet au Parlement un rapport analysant l'impact budgétaire et économique de la suppression de la prime d'État pour les nouveaux plans d'épargne-logement et comptes épargne-logement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement fait le constat de l'utilisation des PEL et CEL principalement comme des produits d'épargne, et non plus comme une incitation à l'acquisition immobilière des ménages.

Ainsi, il a décidé de supprimer le versement de la prime d'épargne-logement pour les nouveaux PEL et CEL, ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le présent amendement vise à rendre compte de l'effet de la suppression de la prime d'État, avec la remise d'un rapport avant le 1^{er} septembre 2018.